

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEAISE**

DATE DE CONVOCATION :

Le 9 Avril 2010

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE :	20
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :	15
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS	
- AYANT DONNE POUVOIR :	1
- REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :	1

Le Lundi 26 Avril 2010 à 19 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Les Chapelles, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Damien PERRY, Daniel PAYOT, Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN, Monsieur Jean JOVET (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles)
Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, Madame Olga SAVIGNAT (Montvalezan)
Monsieur Jean-Louis GRAND, Madame Christiane JAYMOND (Sééz)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD, Albert REVIAL (Villaroger)
Messieurs Olivier ZARAGOZA, Hervé GENET, René BARD (Tignes)
Monsieur Gérard MATTIS (Val d'Isère)

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

11 MAI 2010

RECEPISSE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Raymond BIMET
Monsieur Jean-Louis OTTOBON
Monsieur Marc BAUER (pouvoir à Monsieur Gérard MATTIS)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN

**N° 2010-23 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 –
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Rapporteur : Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD

Monsieur Daniel PAYOT, Président de la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise, indique que les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs des établissements publics de coopération intercommunale sont les mêmes que celles applicables aux communes (notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11, D. 2343-3 et D. 2343-5, du CGCT).

Il rappelle que le Président en exercice ne peut présider la séance de vote des comptes administratifs. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT). Monsieur Daniel PAYOT propose que l'assemblée désigne le Président de cette séance.

Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD, 1^{er} Vice-Président, est élu président de la séance.

Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD indique que les comptes administratifs 2009 du budget principal et de ses quatre budgets annexes : déchets des ménages et assimilés, abattoir, maison funéraire et ZAC des Colombières, détaillés dans le document comptable joint à la présente note de synthèse intitulé « comptes administratifs 2009 et extraits des comptes de gestion », se résument par section comme suit :

Budget Principal	Budget Déchets des ménages et assimilés	Chambre funéraire	Abattoir	ZAC	TOTAL BUDGETS
------------------	---	-------------------	----------	-----	---------------

Fonctionnement

Recettes	8 182 713.76 €	7 305 929.63 €	13 605.07 €	41 835.66 €	1 090 237.86 €	16 634 321.98 €
Dépenses	8 142 457.36 €	6 988 381.83 €	3 221.85 €	53 463.54 €	1 067 049.29 €	16 254 573.87 €

A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2008

Reports +/- 2009	487 342.63 €	411 366.56 €	- €	8 974.79 €	- €	907 683.98 €
------------------	--------------	--------------	-----	------------	-----	---------------------

Investissement

Recettes	128 744.98 €	1 674 759.36 €	9 029.86 €	8 463.54 €	2 340 857.64 €	4 161 855.38€
Dépenses	169 353.29 €	1 091 273.31 €	10 229.85 €	982.80 €	1 065 207.92 €	2 337 047.17€

A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2008

Reports +/- 2009	- 19 878.60 €	- 529 212.98 €	- 9 653.93 €	127.94 €	- 440 857.64 €	- 999 475.21€
------------------	---------------	----------------	--------------	----------	----------------	----------------------

Dès lors, le résultat consolidé pour l'exercice 2009, s'élève, tous budgets et toutes sections confondus à 2 112 765.09 €.

Par ailleurs, il convient également de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Dépenses	19 450.00 €	9 750.00 €	- €	- €	- €	29 200.00 €
Recettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Ainsi, compte-tenu de ce qui a été précédemment exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les comptes administratifs 2009 du budget principal et des quatre budgets annexes des déchets des ménages et assimilés, de l'abattoir, de la maison funéraire et de la ZAC des Colombières et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur Daniel PAYOT quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2009 pour le budget principal et les budgets annexes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser pour le budget principal et les budgets annexes.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Daniel PAYOT
Président

